

**Affiché et publié le 30 septembre 2023**

République Française  
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
COMMUNE DE SAINT-DONAT

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2023  
LISTE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 22 septembre 2023 à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Donat régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 59 Rue de la Mairie, sous la Présidence de Laurent BERNARD, Maire.

---

**Date convocation** : 15 septembre 2023

**Étaient présents** : Laurent BERNARD - René CHAZAUD - Gérard DIF - Gaëtan GOUTTEBROZE - Léa GREGOIRE  
Gisèle JUILLARD - Martine MARION - Dylan MATHIEU.

**Excusée** : Agnès MARION

**Secrétaire de séance** : Gérard DIF

---

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Laurent BERNARD, déclare la séance ouverte.

**DELIBERATION DE\_2023\_046** - rénovation du chauffage de la salle polyvalente et de l'école : demande de subventions  
Délibération approuvée à l'unanimité

**DELIBERATION DE\_2023\_047** - nouvelle organisation de la cantine scolaire et tarif de la prestation  
Délibération approuvée à l'unanimité

**DELIBERATION DE\_2023\_048** - nomenclature M57 : mise en place du compte financier unique en 2024 pour l'exercice 2023  
Délibération approuvée à l'unanimité

**DELIBERATION DE\_2023\_049** - modalité de location à l'année du logement meublé  
Délibération approuvée à l'unanimité

**DELIBERATION DE\_2023\_050** - modification du temps de travail hebdomadaire d'un agent technique territorial de première classe à temps non complet  
Délibération approuvée à l'unanimité

**DELIBERATION DE\_2023\_051** - demande d'acquisition de terrain du domaine public au lieu-dit Pallut  
Délibération approuvée à l'unanimité

**DELIBERATION DE\_2023\_052** - coupe de bois 2024  
Délibération approuvée à l'unanimité

**DELIBERATION DE\_2023\_053** - décisions modificatives  
Délibération approuvée à l'unanimité

La séance a été levée à : 22 h 00.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'intégralité des délibérations peut être consultée au bureau du secrétariat de la mairie aux horaires d'ouverture.

Vu pour être affiché le 30 septembre 2023 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire,  
Laurent BERNARD.

